LA DGGFPE ~

ECHOS RÉGIONS

SERVICE EN LIGNE V TEXTES ET RÈGLEMENTATIONS V



Direction Générale de la Gestion Financière du Personnel de l'Etat



Actualités

PROTECTION SOCIALE GRATUITE DES FRAIS MEDICAUX POUR LES AGENTS DE l'ETAT

₱ 23 juin 2016 ♣ SCom DGGFPE

En vertu de la Loi n° 2003-011 du 03 septembre 2003 portant Statut Général des Fonctionnaires, l'Etat assure la protection sociale des agents mis à son service. La prise en charge médicale définie par l'article 36 de cette même Loi en fait partie.

En cas de maladie, les Fonctionnaires, les agents non encadrés ainsi que leurs conjoints légitimes et enfants légitimes ne dépassant pas l'âge de 20 ans révolu, bénéficient de la gratuité des frais de soins, de traitement et d'hospitalisation. Cette prise en charge par l'Etat, concerne également les agents retraités. Celle-ci peut se présenter sous deux formes à savoir :

- La prise en charge directe : l'agent ne débourse aucun frais à sa charge lors de son traitement, soin ou hospitalisation.
- Le remboursement : l'agent règle les frais médicaux par ses propres moyens pendant son traitement, soin ou hospitalisation et se fait par la suite rembourser par l'Etat.Pour bénéficier de cette prestation sociale, l'agent doit avoir été consulté par des médecins de la formation publique ou privée agréée à recevoir les fonctionnaires. Les médecins habilités à traiter les agents pris en charge par l'Etat sont les médecins en service dans les centres de santé des

Editorial



Editorial

[↑] 26 juillet 2016

SCom DGGFPE • Commentaires fermés

Cette 11ème édition de Fenitra intervient entre deux mois particulièrement riches en évènements. Le mois de mars a été celui

Téléchargement



Archives Fenitra

Fenitra n°11

Fenitra n°10

Fenitra n°9

Fenitra n°8

Fenitra n°7



ECHOS RÉGIONS SERVICE EN LIGNE ~ TEXTES ET RÈGLEMENTATIONS V

Par la suite, le visa du bulletin de consultation ou du billet d'hospitalisation par les responsables du Ministère des Finances et du Budget doit être effectué au préalable avant tout soin, hospitalisation ou examen. Sans débourser de l'argent, le concerné peut par la suite bénéficier des soins auprès des formations sanitaires agréés. Le paiement des factures est effectué par le MFB- DG d'où l'obligation du visa préalable du MFB sur le bulletin de consultation. Outre les soins et traitements, la prise en charge peut porter entre autres sur la réalisation de scanner, des examens médicaux, des interventions chirurgicales, l'angiographie, la coronographie, l'hémodialyse, l'échographie générale, échographie obstétricale, l'échographie Doppler et l'échographie cardiaque. Les médicaments sont également à la charge des fonctionnaires mais ils sont remboursables.

Les démarches à suivre

Pour soin ou traitement

- Dans une formation sanitaire publique :
- 1- Remplir un bulletin de consultation signé par le Responsable du Département employeur en deux exemplaires
- 2- S'adresser directement à l'établissement sanitaire chargé du traitement et des soins sans débourser de frais
 - Dans une formation sanitaire privée :
- 1- Remplir un bulletin de consultation signé par le Responsable du Département employeur en deux (2) exemplaires
- 2- Faire viser le bulletin de consultation par le service du budget :
 - Cas de l'ex -Province d'Antananarivo : visa de la Direction Régionale du Budget Analamanga- porte 10-Ambohidahy.
 - Cas des autres régions : visa de la Direction Régionale du Budget ou du Service Régional de l'Exécution Budgétaire.
 - Cas des autres ex-provinces et des départements institutionnels et ministériels centraux : visa de la DGB -porte 22-Antaninarenina.

Le concerné doit se munir des pièces ci-après :

- Ordonnance médicale ou fiche de demande d'examens médicaux par le médecin traitant en service dans les formations sanitaires publiques ou dans les formations agréées
- Bulletin de naissance pour l'enfant à charge ou acte de mariage pour l'époux/ épouse ou extrait/ photocopie certifié du livret de famille
- Un bon de caisse ou avis de crédit ou état de salaire de trois mois au maximum

voir les archives

Spot publicitaire

0:00 / 1:23

ALIAS



Catégories

Actualités

Dossiers

Echos régions

Editorial

F.A.Q

Gros plan

Haody o

Interviews



LA DGGFPE ~

ECHOS RÉGIONS

SERVICE EN LIGNE ~

TEXTES ET RÈGLEMENTATIONS ~

N

- 1- Remplir un <u>billet d'hospitalisation</u> signé par le Responsable du Département employeur en un exemplaire
- 2- S'adresser directement à l'établissement sanitaire chargé de l'hospitalisation, sans débourser des frais.
 - Dans une formation sanitaire privée :
- 1- Remplir un <u>billet d'hospitalisation</u> signé par le Responsable du Département employeur en un exemplaire
- 2- Faire viser le bulletin de consultation par le service du budget :
 - Cas de l'ex –Province d'Antananarivo : visa de la Direction Régionale du Budget Analamanga- porte 10-Ambohidahy.
 - Cas des autres régions : visa de la Direction régionale du Budget ou du service régional de l'exécution budgétaire.
 - Cas des autres ex-provinces et des départements institutionnels et ministériels centraux : visa de la Direction de l'Exécution et de Synthèse Budgétaire/ Service du Budget de Fonctionnement- porte 254.

Le concerné doit se munir des pièces ci-après :

- Ordonnance médicale ou fiche de demande d'examens médicaux par le médecin traitant en service dans les formations sanitaires publiques ou dans les formations agréés
- Bulletin de naissance pour l'enfant à charge ou acte de mariage pour l'époux/ épouse ou extrait/ photocopie certifié du livret de famille;
- Un bon de caisse ou avis de crédit ou état de salaire de trois mois au maximum.

Pour les scanner au CENHOSOA et la prise en charge directe à la Polyclinique llafy, d'autres mesures sont à respecter. Néanmoins, les pièces à fournir sont les mêmes que pour les soins et traitements ainsi que l'hospitalisation.

- Pour le scanner au CENHOSOA, il faut un accord préalable du Médecin responsable du scanner au CENHOSOA sur l'ordonnance. Il faut également un visa du Ministère des Finances et du Budget sur l'ordonnance et les deux bulletins de consultation
- Pour le cas de la prise en charge à la Polyclinique llafy : il faut un accord préalable des médecins de la Polyclinique d'llafy sur les deux bulletins de consultation et ordonnance, sauf pour les cas des scanner et laser optique

Faire viser le bulletin de consultation par le service du budget :

 Cas de l'ex -Province d'Antananarivo : visa de la Direction Régionale du Budget Analamanga- porte 10-Ambohidahy.





A DGGEPE

ECHOS RÉGIONS

SERVICE EN LIGNE ~

TEXTES ET RÈGLEMENTATIONS ~

1

 Cas des autres ex-provinces et des departements institutionnels et ministériels centraux : visa de la DGB- porte 22.

Pour les cas des paiements et remboursements :

<u>Le bulletin de consultation</u> doit comporter les dispositions suivantes :

- en-tête du ministère employeur;
- renseignements concernant le fonctionnaire;
- renseignements concernant le malade;
- budget payeur et service employeur du fonctionnaire ;
- signature du responsable hiérarchique du fonctionnaire ;
- indication et signature du médecin traitant ;
- le cas échéant, visa du service central ou excentré de la DGB.

<u>Le billet d'hospitalisation</u> doit comporter les dispositions suivantes :

- en-tête de l'établissement sanitaire concerné ;
- renseignements concernant le fonctionnaire ;
- renseignements concernant le malade;
- dates d'entrée et de sortie du malade ;
- visa du service financier du département employeur du fonctionnaire avec indication du budget payeur, de la ligne d'imputation, de l'indice de son salaire, et de la catégorie d'hospitalisation correspondant à son grade;
- visa du service central ou excentré de la DGB.

LISTE DES FORMATIONS SANITAIRES

Publiques:

- Centres hospitaliers universitaires (CHU)
- Centres de santé de référence Régional (CSRR)
- Centres de santé de district (CSD)
- Centres de santé de base (CSB)

Privées agréées*:

- Centre hospitalier de Soavinandriana (CENHOSOA)
- Clinique des Sœurs Ankadifotsy
- Centre de Crénothérapie et Thermo-climatisme d'Antsirabe
- Institut Pasteur de Madagascar à Avaradoha
- Clinique Mpitsabo Mikambana à Tsiadana
- Polyclinique et Maternité d'Ilafy
- Pavillon Sainte Fleur dans l'enceinte de l'HJRA
- Institut Médical de Madagascar (IMM) à Ampefiloha
- Centre de diagnostic et d'urgences (CDU) Antananarivo
- Clinique ORL-Rabenantoandro Antsahavola



^{*}sous certaines conditions



LA DGGFPE ~

ECHOS RÉGIONS

SERVICE EN LIGNE ~

TEXTES ET RÈGLEMENTATIONS ~

N

DEMATERIALISATION DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES

CONJONCTURE : La « réalité de la relance » se dessine →

DGGFPE

IRECTION GENERALE de la GESTION FINANCIERE u PERSONNEL de l'ETAT <u>ite web :</u> www.dggfpe.mg Aide et support

Forum

F.A.Q

Liens utiles

Banque Centrale de Madagascar

Ministère des Finances et du Budget

Direction Générale du Trésor

Direction Générale des Impots

Direction Générale des Douanes

Direction Générale du Budget

Agence Presse de l'Océan Indien

opyright © 2016 - 2018. Tous droits réservés. irection Générale de la Gestion Financière du Personnel de l'Etat





